

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
2022**

CCAS D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif, la présentation au Conseil d'Administration d'un rapport sur les orientations budgétaires de l'établissement.

Si les textes ne précisent pas le contenu de ce débat, celui-ci doit permettre aux membres du Conseil d'Administration :

- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de l'établissement ;
- de débattre des orientations pluriannuelles ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière de l'établissement.

Le présent rapport d'orientations budgétaires ne présentera aucun caractère décisionnel, mais préfigurera les priorités du budget primitif dont le projet sera présenté au Comité d'Administration le 5 avril prochain.

Dans ce cadre, seront présentées :

- une analyse de la situation financière de l'établissement (I) ;
- les orientations budgétaires pour l'exercice à venir (II).

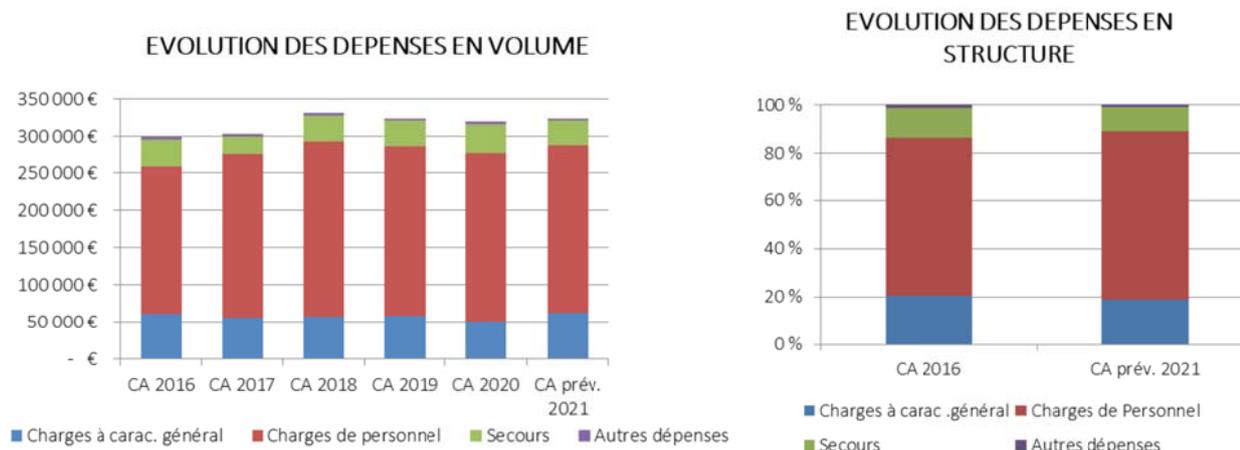
I - L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

Sauf régularisations comptables à réaliser après réception de la balance tenue par le comptable public, le budget du Centre Communal d'Action Sociale devrait avoir progressé de 1,31 %, avec la réalisation de l'analyse des besoins sociaux (11.364 €). Sans cette dépense exceptionnelle, le budget de l'établissement se contracterait de 2,2 % en 2021.

Plus précisément, les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à environ 324.300 € en 2021 (après 320.088 € en 2020 et 324.404 € en 2019), pour 324.500 € de recettes, hors excédent reporté (contre 320.706 € en 2020).

A. L'évolution des dépenses

Les graphiques ci-dessous retracent l'évolution des dépenses de l'établissement depuis 2016, démontrant une stabilisation du volume et de la structure du budget depuis quatre exercices.



1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses relatives aux prestations et actions quotidiennes de l'établissement, à l'exception des dépenses de personnel. Pour le CCAS d'Essey-lès-Nancy, elles sont constituées principalement des charges liées à la prestation de téléassistance, à la délivrance de Cité Pass et de bons aux seniors et à l'organisation d'animations, de séjours et de sorties.

Avec la prise en charge d'une mission d'analyse des besoins sociaux pour 11.364 €, ce poste de dépenses a enregistré une progression de près de 20 % sur l'exercice passé. En dehors de cette dépense exceptionnelle, les réalisations sont demeurées à leur niveau 2020. Sans amélioration du contexte sanitaire, le CCAS a été contraint d'annuler des activités.

Ainsi, sur un budget arrêté à 38.800 € par le conseil d'administration (comprenant le règlement d'intervenants, de prestations de transport et de séjour et de communication), ce sont 21.850 € de crédits qui ont pu être mobilisés pour la réalisation d'animation et de sorties.

Si les séjours des seniors à Saint-Denis d'Oléron ont bien pu avoir lieu au mois de septembre, le CCAS a dû renoncer à l'organisation du séjour des familles et du repas des seniors sous sa forme habituelle. La sortie à la ferme organisée dans le cadre du Noël des familles a dû être annulée. Les familles accompagnées par le CCAS ont reçu, des jouets pour chaque enfant, une carte cadeau, des places de cinéma et des titres de transport afin d'agrémenter les fêtes de fin d'année. Des cadeaux ont été également remis aux enfants des familles résidentes du CADA. Par ailleurs, le CCAS a organisé en fin d'année, deux représentations de cabaret à destination des seniors qui ont remporté un franc succès.

Concernant les prestations délivrées par l'établissement, l'exercice 2021 a enregistré, en raison d'une augmentation des tarifs, une progression de la participation du CCAS au service de téléassistance, non neutralisée par le léger recul du nombre d'abonnés (79 abonnés en 2021 contre 86 en 2020).

Avec la création, en fin d'année 2020, d'un dispositif expérimental d'aide au transport reposant sur la délivrance de chèques mobilités aux foyers dont la situation financière a été dégradée par la crise sanitaire, les aides au transport traditionnellement délivrées par le CCAS (Cité Pass notamment) ont significativement reculé en 2021 (-50 % pour les Cité Pass). Le CCAS est pourtant particulièrement mobilisé, la délivrance des chèques mobilités s'inscrivant dans le cadre d'une régie animée par les agents de l'établissement.

Le chapitre des charges à caractère général avait été marqué en 2020 par la progression conséquente des frais de formation des agents, avec la mise en place d'un nouveau mode de financement des frais d'apprentissage par les collectivités. Cette participation financière forcée avait entraîné une dépense imprévue de 9.000 € pour l'établissement. Bien qu'inscrite cette fois au budget 2021, l'établissement a fait, bien malgré lui, l'économie de cette charge suite au départ précipité (absences non justifiées puis démission), en cours d'exercice, de l'apprentie en BTS Support à l'Action Managériale et dont le poste n'a pas été, par la suite, renouvelé.

2. Les charges de personnel

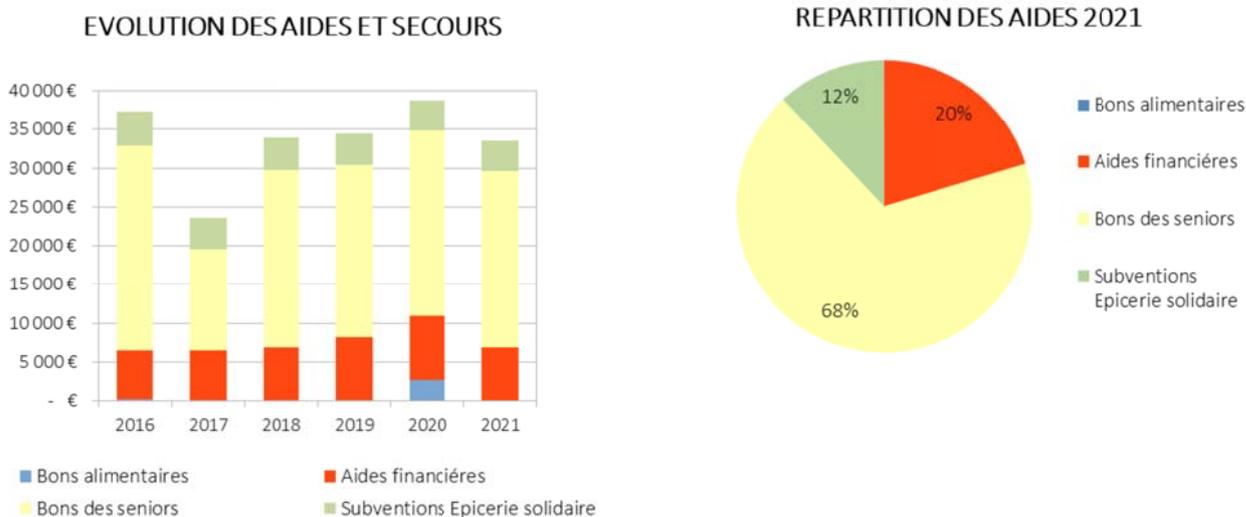
Constituées principalement des rémunérations et charges sociales du personnel employé par l'établissement, les charges de personnel auraient dû subir une progression de +1,5 % sur l'exercice. Elles n'ont finalement pas évolué en 2021 (226.312 € contre 226.126 € en 2020), et ce, malgré le recours au remplacement d'un congé maternité.

Comme précisé précédemment, le CCAS n'a pas renouvelé le poste d'apprenti inscrit au budget. Le CCAS a pu toutefois compter sur l'accompagnement des services de la ville dans la réalisation de ses tâches administratives et de gestion.

Si, par ailleurs, l'établissement continue de supporter la charge financière d'un agent en congé de longue maladie, son assurance statutaire, dont la couverture est la plus étendue possible, lui permet de couvrir assez largement la charge liée aux absences de ses agents.

3. Les secours

Les graphiques ci-dessous retracent l'évolution, en volume et en répartition, des aides, secours et subventions délivrés par l'établissement depuis 2016 :



Le volume des aides et secours délivrés par l'établissement s'est contracté en 2021 (à - 15 %), après un exercice exceptionnel ayant conduit, en raison du contexte sanitaire, à réaffecter des crédits à la délivrance d'aides alimentaires et financières.

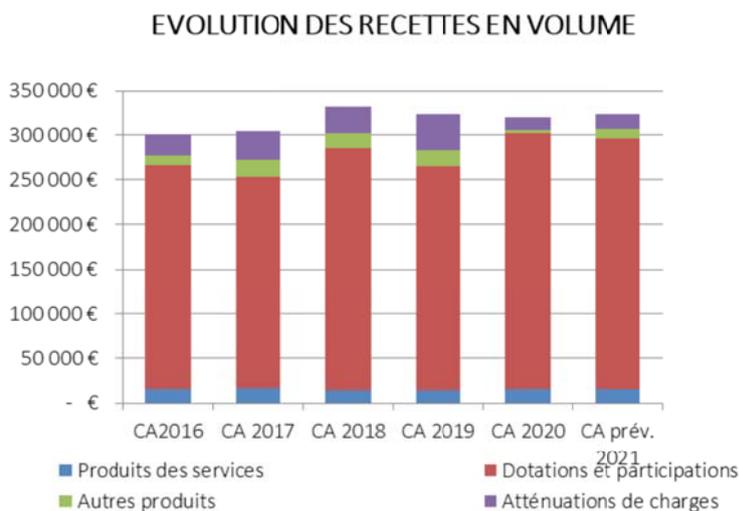
Dans le détail, le volume d'aides financières délivrées par la commission permanente a retrouvé son niveau 2019, en s'établissant à 2.200 € contre 2.847 € en 2020, et les aides délivrées par le Comité de coordination et de résolution des situations exceptionnelles ou complexes (Corsec) ont continué de progresser (+ 2,2 %).

Faute de demande, l'attribution d'aides au paiement des factures d'eau enregistre un net recul (- 50 %), que le CCAS devra accuser en 2022 en restituant à la Métropole 80 % de l'aide perçue en 2021 pour la mise en œuvre de ce dispositif.

B. L'évolution des recettes

En 2021, la participation de la ville d'Essey-lès-Nancy s'élève à 252.000 € contre 253.100 € en 2020.

L'évolution des recettes sur la période 2016-2020 est ainsi retracée dans le graphique ci-après :



1. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges sont constituées généralement des remboursements de rémunération versés par l'assurance statutaire, des participations diverses au financement de postes sous contrats aidés ou en apprentissage et de participations des agents au financement de leurs titres-restaurant.

Comme en 2020, le budget du CCAS a principalement enregistré, au titre des atténuations de charges, le remboursement de l'assurance statutaire du salaire de l'agent d'accueil placé en congé pour longue maladie.

2. Les produits des services

Avec la légère baisse du nombre de bénéficiaires des prestations de téléassistance, les participations des familles enregistrent un léger recul en 2021 (- 800 € environ).

Dans la lignée de l'évolution des charges liées à la délivrance des titres de transport, les participations des bénéficiaires reculent également (- 50 % pour les Cité Pass et - 23 % pour les Symphonie Pass).

3. Les dotations et participations

Au-delà de la subvention versée par la ville d'Essey-lès-Nancy, ce chapitre de recettes a enregistré essentiellement la participation du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle à l'accompagnement, par le CCAS, des bénéficiaires du RSA, la

subvention de la Métropole pour la mise en œuvre de la tarification sociale de l'eau et de la Caf pour le logement temporaire de personnes difficulté (logement d'urgence).

Avec 280.550 € de réalisations sur 324.540 € de recettes totales (hors reprise des résultats de l'exercice antérieur), les dotations et participations représentent près de 90 % du financement du budget de l'établissement.

4. Les autres produits

Le budget du CCAS enregistre enfin la participation des seniors aux frais de transport liés à l'organisation des séjours à Saint-Denis d'Oléron.

Pour conclure, à la fin de l'année 2021, l'établissement devrait dégager un résultat excédentaire de 14.600 € environ, à un niveau stable par rapport à l'exercice 2020, la commune d'Essey-lès-Nancy ajustant chaque année sa participation pour préserver cet excédent.

L'excédent dégagé constitue, en effet, un fond de roulement indispensable au fonctionnement du CCAS en début d'année, dans l'attente du vote du budget primitif. L'établissement pourra compter, par ailleurs, sur une première subvention communale de 80.000 € pour faire face à ses dépenses (paiement des salaires et des bons des seniors notamment)

II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A- Les dépenses de fonctionnement :

1- Charges à caractère général

Attendue par la Banque de France à + 3,2 %, l'inflation devrait tirer à la hausse le chapitre des charges à caractère général. Les postes intégrant une part significative de fluides devraient être les plus touchés à commencer par les dépenses de transport et de voyage.

Ce poste de dépenses est estimé en 2022 à 183 575 € (contre 87.635 € en 2021). Cette évolution se justifie par la création d'une avance restituable estimée à 105.600 €, dans le cadre de l'organisation des séjours des seniors.

En effet, face au succès rencontré par les séjours organisés dans le cadre du programme « seniors en vacances » de l'Agence Nationale des Chèques Vacances, le CCAS prévoit d'organiser 3 séjours en 2022 (1 en Aveyron et 2 en Corse), contre 2 séjours les années précédentes. Afin d'améliorer la mise en œuvre de ces séjours et de faciliter le conventionnement avec les villages vacances, le CCAS doit être le porteur et ainsi régler les dépenses pour le groupe et assurer le recouvrement des recettes dues par chaque participant.

En dehors de cette dépense d'avance restituable, le poste de dépense pour les charges à caractère général sont estimées à 77 975 €.

Un Espace de Vie Sociale devrait être créé au cours de l'exercice 2022. En tant que partenaire fort de cette association, le CCAS envisage une aide au fonctionnement évaluée à 5000 €.

La dépense exceptionnelle pour la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux ayant été engagée en 2021 et le poste d'apprenti n'étant pas renouvelé en 2022, les dépenses à caractère général estimées en 2022 devraient être en hausse de 6 % par rapport à 2020.

2- Les charges de personnel

En 2022, les charges de personnel devrait reculer de plus de 6 % avec :

- le départ en retraite au cours de l'exercice de l'agent en congé pour longue maladie, son poste ayant-été remplacé par un agent permanent ;
- le passage à temps partiel à 80 % de ce même agent ;

Ces modifications des effectifs permettront d'absorber la recombinaison des échelles indiciaires des agents de catégorie C intervenue au 1er janvier et l'augmentation des points d'indice qui en découle sur certains échelons.

Il sera enfin proposé l'inscription de crédits complémentaires pour permettre le règlement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents participant à l'organisation des élections présidentielles et législatives (avec une prise en charge du surcoût par la ville d'Essey-lès-Nancy dans le cadre de la subvention de fonctionnement).

Il convient de noter que le départ en retraite de l'agent en congé pour longue maladie s'accompagnera d'un recul significatif des recettes des atténuations de charge, qui comprenaient le remboursement par l'assurance statutaire d'une fraction significative de la rémunération de cet agent.

3. Les autres charges de gestion courante

Ce poste devrait progresser de 7 % en 2022.

Il convient d'augmenter l'enveloppe destinée aux bons des seniors pour intégrer l'augmentation potentielle du nombre de personnes concernées (+ 2000 €).

Dans le cadre des aides financières accordées par la commission permanente, à titre expérimentale, une enveloppe supplémentaire évaluée à 1000 € et dédiée au soutien des personnes en situation de handicap pourrait être créée.

Le CCAS devrait verser une subvention équivalente à celle de 2021 à la Maison du Grémillon (4000 €).

Dans le cadre de son action auprès des familles et de sa volonté de mutualiser les moyens, il est prévu pour 2022 de renouveler la convention avec l'association Jeunesse au Plein Air (JPA). Cet engagement tripartite (CCAS - Pôle Jeunesse - JPA) permettra de favoriser le départ en centre de vacances d'enfants et d'adolescents qui n'ont jamais connu d'expériences de vie collective, d'ajuster les mesures d'aide aux besoins des familles pour encourager les départs en centre de vacances et de promouvoir la mixité sociale.

4. Les charges exceptionnelles

Il est prévu en 2022 de reverser le montant de la somme allouée par la Métropole du Grand Nancy et non utilisée pour les aides concernant les factures d'eau.

Ce montant s'élève à 3 254 € en 2022 contre 2 597 € en 2021.

Dans le cadre de l'accompagnement des ménages en difficulté, le CCAS entend poursuivre son action de sensibilisation sur cette thématique.

B. Les recettes de fonctionnement

La ville d'Essey-lès-Nancy devrait verser en 2022, compte-tenu de ces différentes orientations, une subvention à hauteur de 257 000 € au CCAS pour équilibrer son budget (271000 € en 2021).

La réalisation d'actions en faveur des usagers du CCAS fera l'objet, tout comme en 2021, de recherches de subventions auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Métropole du Grand Nancy, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental et de la Carsat.

La création et le développement des liens entre les acteurs du territoire par le CCAS constituera un réseau d'appui essentiel au déploiement des futures actions.

Il est aussi attendu des participations des seniors et des familles pour leur séjour.

Une veille systématique sera à nouveau appliquée afin d'obtenir des tarifs attractifs pour le repas des anciens, les achats de prestations et de manière générale en ce qui concerne les fêtes et cérémonies, en privilégiant davantage des initiatives qui contribuent à tisser le lien social plutôt que la consommation de services offerts.